

Les commissions de discipline de ces derniers jours soulèvent de sérieuses interrogations sur la réponse disciplinaire apportée aux multiples incidents au sein de notre établissement.

Hier, quatre détenus comparaissaient pour détention de téléphones portables : ils ont écopé de 7 à 10 jours de quartier disciplinaire... avec sursis !

Lundi, deux autres détenus, bien connus de notre détention, comparaissaient pour une bagarre en cours de promenade. Résultat : 10 jours de confinement chacun !!!

Et leurs profils parlent d'eux-mêmes :

- Un détenu de 26 ans, présent au CD de Muret depuis décembre 2022, totalise déjà 22 passages en CDD, sans jamais avoir effectué un seul jour de QD !
- Un détenu de 22 ans, arrivé en février 2026, comptabilise déjà 12 passages en CDD !

Face à ces chiffres, l'**UFAP UNSa Justice** s'interroge sur le sens de telles décisions et sur le message envoyé à l'ensemble de la détention.

DES SANCTIONS AVEC SURSIS, DES RÉCIDIVISTES SANS QD... ET LES AGENTS, EUX, DOIVENT TOUJOURS TENIR LA DÉTENTION !

À force de voir les mêmes profils multiplier les passages en CDD sans jamais connaître le quartier disciplinaire :

Quel crédit reste-t-il à la réponse disciplinaire de notre établissement ?

Quelle est la portée dissuasive de ces décisions ?

Que doit comprendre un agent qui intervient au quotidien pour faire respecter les règles lorsqu'il constate que les récidives s'accumulent sans réponse proportionnée aux faits ?

On exige des personnels qu'ils « tiennent » la détention, qu'ils fassent respecter l'ordre et qu'ils assument leurs responsabilités. Mais l'institution ne doit-elle, elle aussi, assumer les siennes ?

L'autorité des personnels doit être soutenue par des décisions cohérentes et une réponse institutionnelle crédible.

LE QD BIENTÔT EN VACANCES ?

À ce rythme, on pourrait presque se demander si le quartier disciplinaire a encore vocation à exister...

Si l'objectif est de fermer le QD, qu'on nous le dise ! Après tout, on gagnerait peut-être un agent.

Bien entendu, cette boutade ne doit pas masquer l'essentiel.

L' **UFAP UNSa Justice** exige une réponse disciplinaire cohérente, lisible et à la hauteur des faits et des récidives.

**L'AUTORITÉ DES PERSONNELS NE DOIT PAS DEVENIR UNE SIMPLE ILLUSION !
LES PERSONNELS MÉRITENT DU RESPECT.
L'AUTORITÉ DOIT ÊTRE ASSUMÉE.**